

# Plan de prévention et de gestion des déchets de Saint-Martin

---

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

**01**

---

**Etat des lieux  
en hexagone**

**02**

---

**Etat des lieux à  
Saint-Martin**

**03**

---

**Plan d'actions à  
Saint Martin**

**04**

---

**Echéancier  
prévisionnel de  
mise en œuvre**

**05**

---

**Les indicateurs  
et projection  
des tonnages à  
2025**

# 01



# Etat des lieux en hexagone

# Les grandes étapes-clés de la collecte sélective

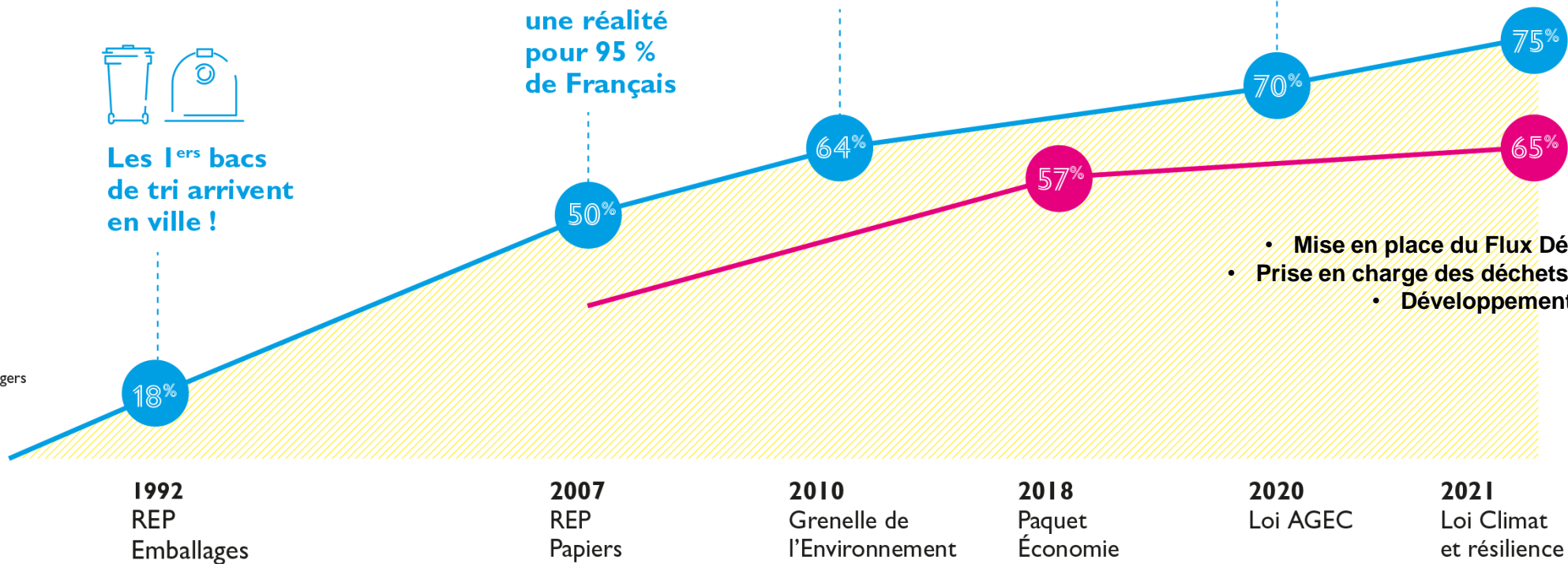
Le verre est le 1er matériau recyclé  
Mise en place de la collecte sélective  
et des 1<sup>er</sup> filières de recyclage  
(bouteilles & flacons PVC puis PET/PEHD)



Les 1<sup>ers</sup> bacs  
de tri arrivent  
en ville !

taux de recyclage  
des emballages ménagers

taux de recyclage  
des papiers



Le tri devient plus simple et  
la collecte plus innovante



La collecte  
sélective :  
une réalité  
pour 95 %  
de Français



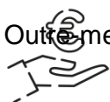
L'extension des  
consignes de tri  
commence



Le bac de tri  
s'adapte aux  
nouveaux modes  
de consommation

98 % des Français en ECT début 2023  
**Adaptation du dispositif de tri  
à la consommation nomade**  
(hors-foyer, zones urbaines)

- Mise en place du Flux Développement
- Prise en charge des déchets abandonnés
- Développement du réemploi



# Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?

89 %

de trieurs parmi les Français,  
dont 51 % systématiquement  
(soit une moyenne de 54 kg d'emballages  
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de recyclage  
des emballages ménagers



62 %

de taux de recyclage  
des papiers

3,8 M

de tonnes d'emballages  
ménagers recyclées

1 M

de tonnes  
de papiers recyclées

# Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

## Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multi-matériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

## Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers <sup>1</sup>	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

<sup>1</sup> Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Source : Descriptif de collecte 2022

# Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

## Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers <sup>1</sup>	Verre
Fréquence	0,92	0,74

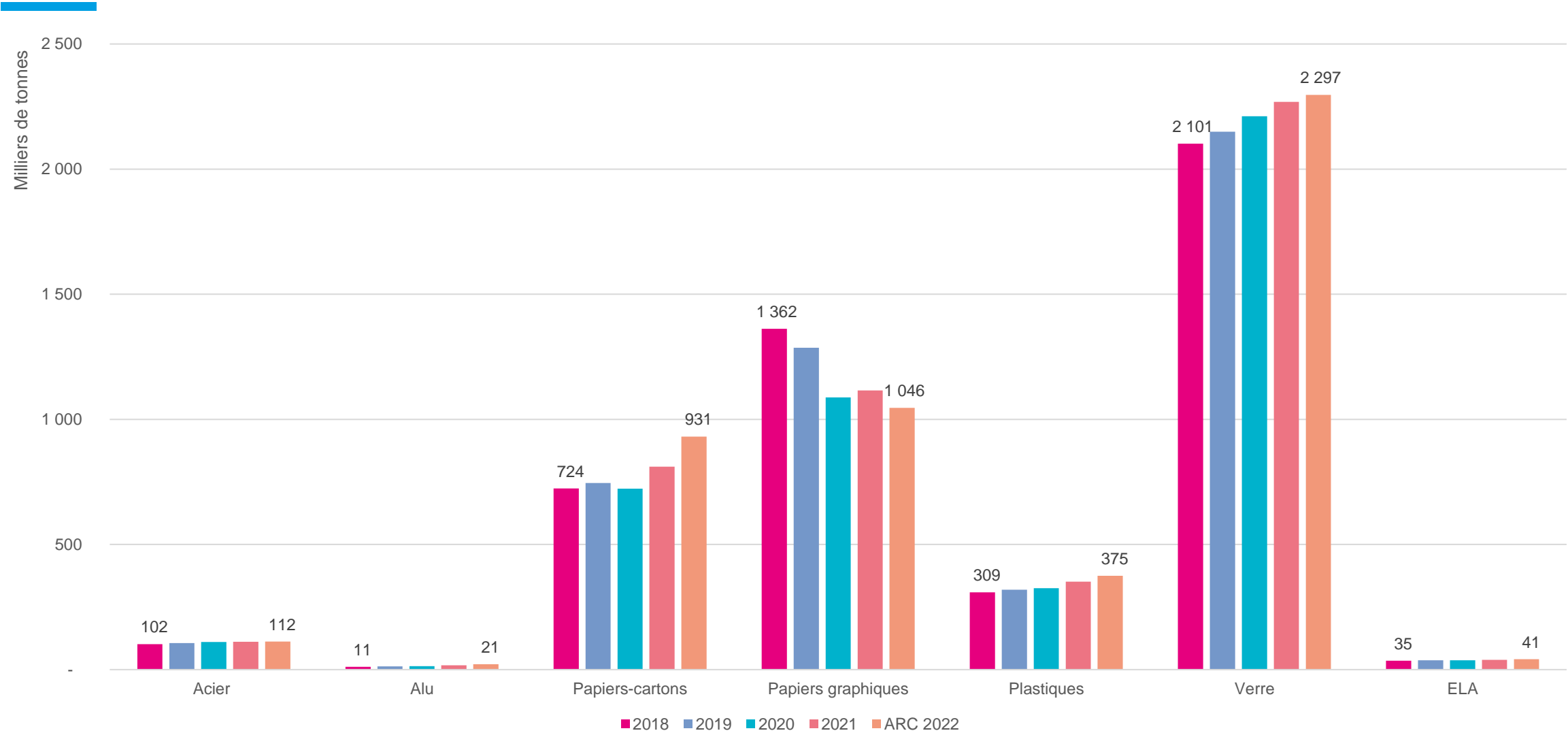
<sup>1</sup> Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

## Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

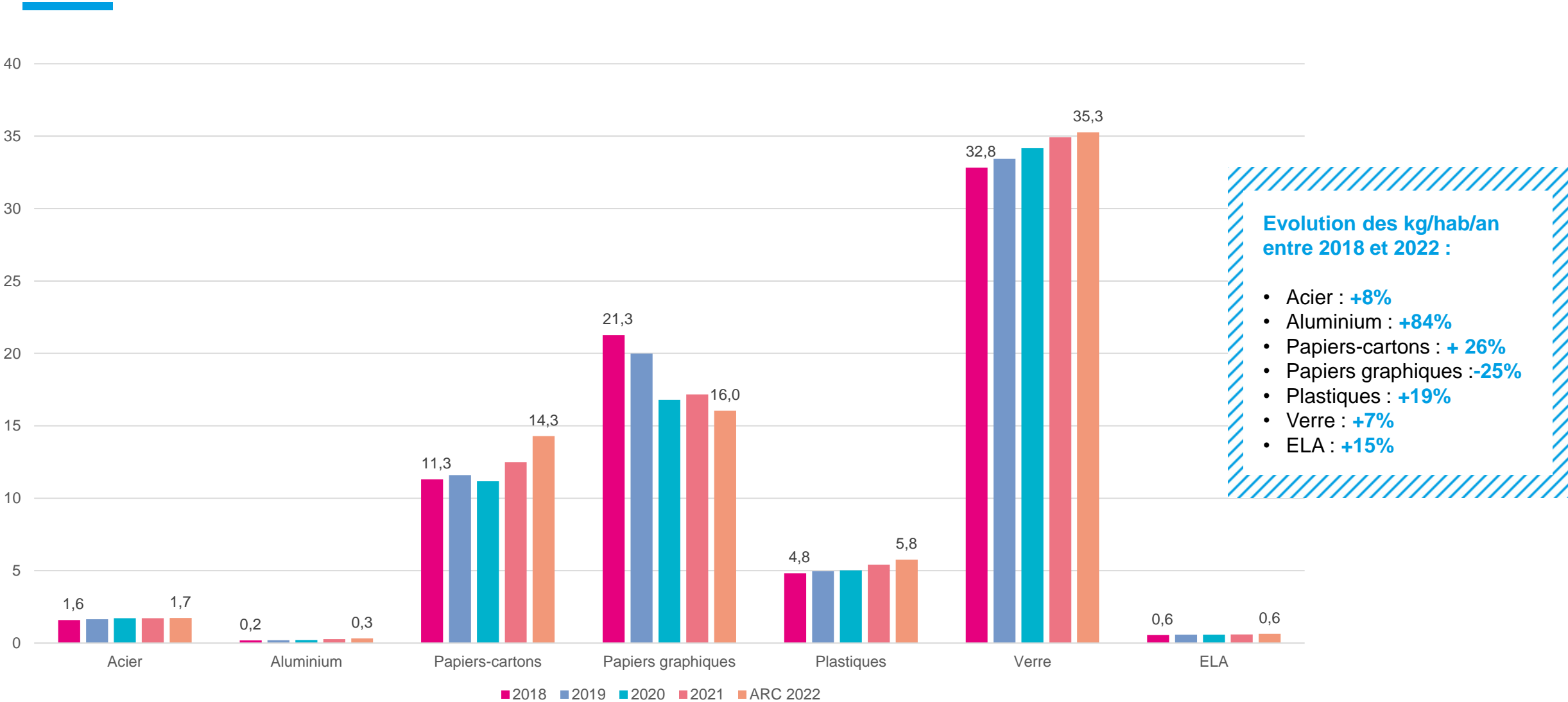
Source : *Descriptif de collecte 2022*

# Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone
















# Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

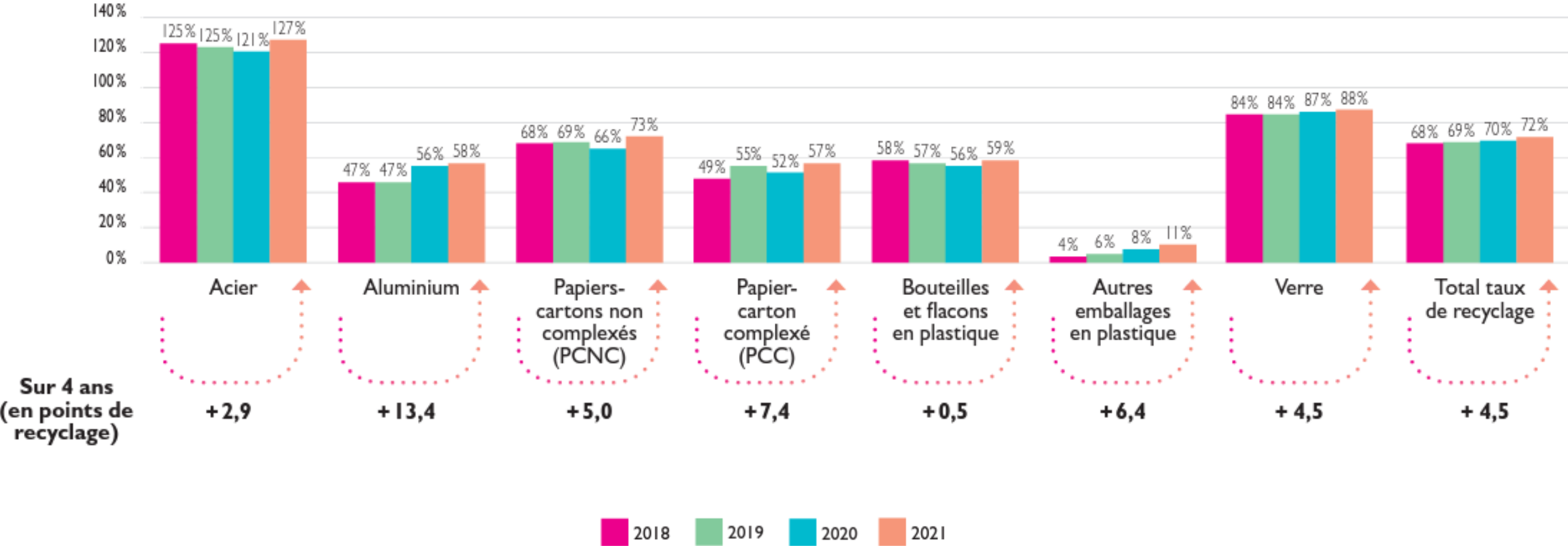


# En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

	Taux de recyclage 2021 (données ARC 2021)			Objectifs de taux de recyclage		
	Hors décotes	Avec décotes		2025	2030	
 <b>Cartons</b>	72%	→ 66%		75%	85%	Pour les <b>cartons</b> , les objectifs européens sont encore éloignés mais restent accessibles.
 <b>Plastiques</b>	30%	→ 23%		50%	55%	
 <b>Alu</b>	58%	→ 34%		50%	60%	Pour les <b>plastiques et l'aluminium</b> , les objectifs européens sont très élevés par rapport aux TR actuels
 <b>Acier</b>	100%+	→ 82%		70%	80%	Pour le <b>verre et l'acier</b> , les objectifs européens 2030 sont d'ores et déjà atteints
 <b>Verre</b>	88%	→ 85%		70%	75%	
<b>Tous emballages</b>	<b>72%</b>	<b>→ 66%</b>		<b>65%</b>	<b>70%</b>	

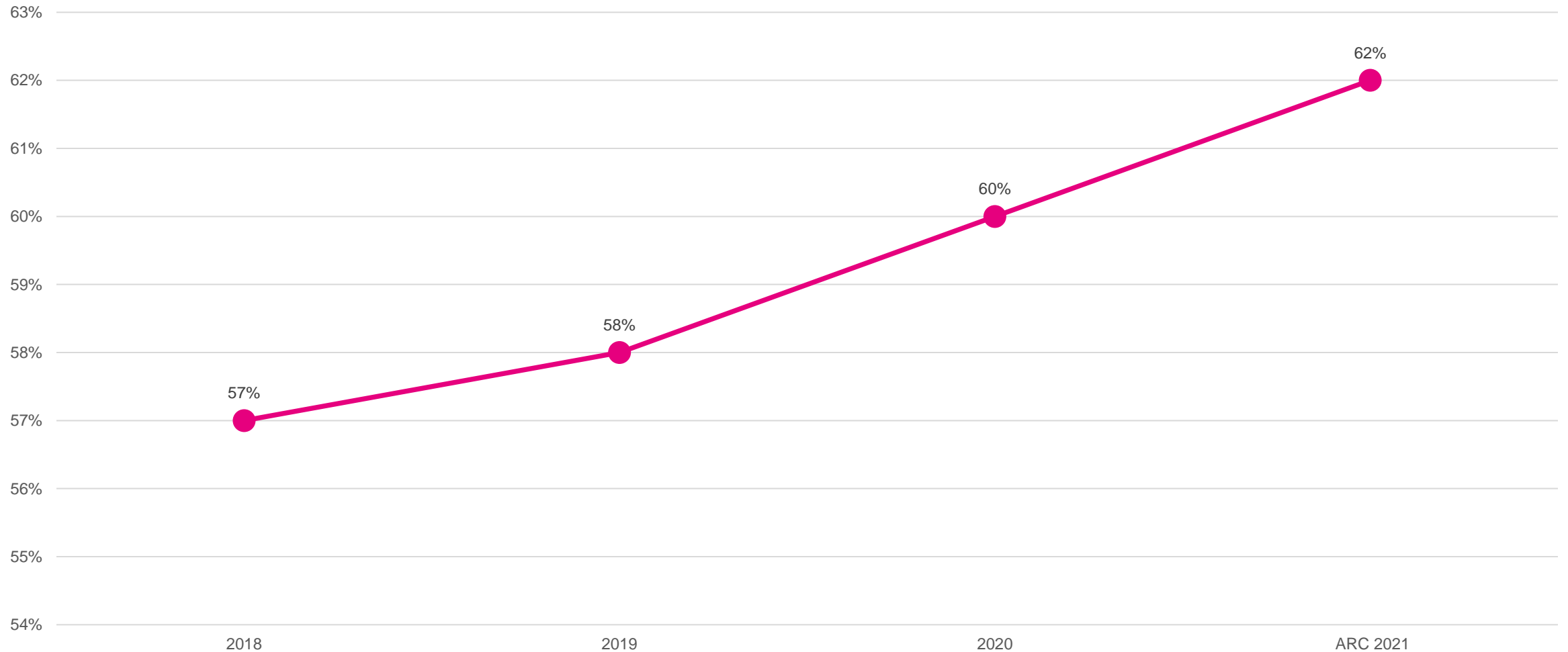
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

# Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source : « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

# Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



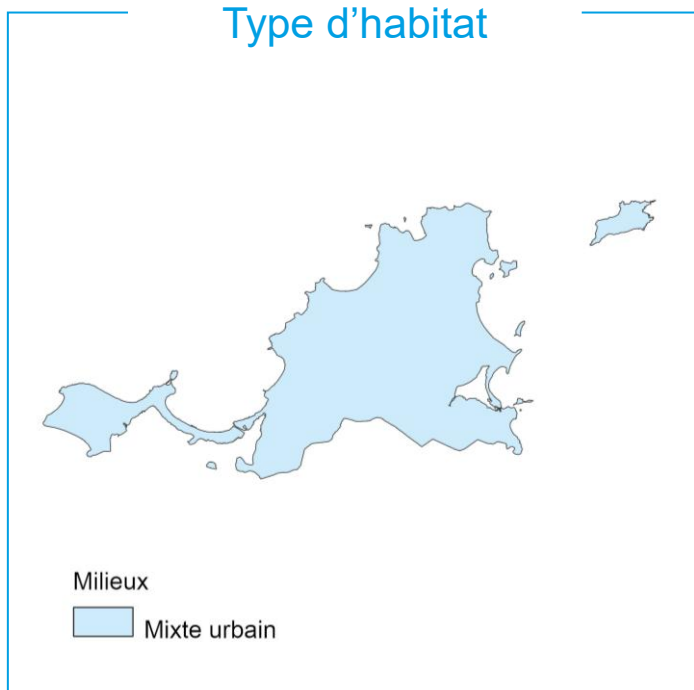
Source : Rapport d'activité CITEO 2021/2022

# 02

## Etat des lieux à Saint-Martin



# Présentation du territoire



**34 065** habitants en 2022

**1** contrat CAP et **1** contrat Papiers Graphiques : *Collectivité de Saint-Martin* qui a la compétence collecte et traitement

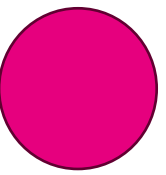
**Schéma de collecte** : multimatériaux (*emballages en métal, bouteilles et flacons plastiques, emballages en carton et papiers*) et verre en apport volontaire.

Pas de centre de tri des emballages ménagers : les emballages et les papiers doivent être envoyés en Guadeloupe pour être triés.

Le verre est trié et broyé sur le site de l'entreprise VERDE SXM (Groupe Idex).

La collecte sélective a été mise en service en 2012. Le dispositif de précollecte a été fortement impacté par l'ouragan IRMA en 2017. La collecte sélective est opérationnelle mais actuellement il n'y a pas de recyclage des emballages légers et papiers.

# Dotation

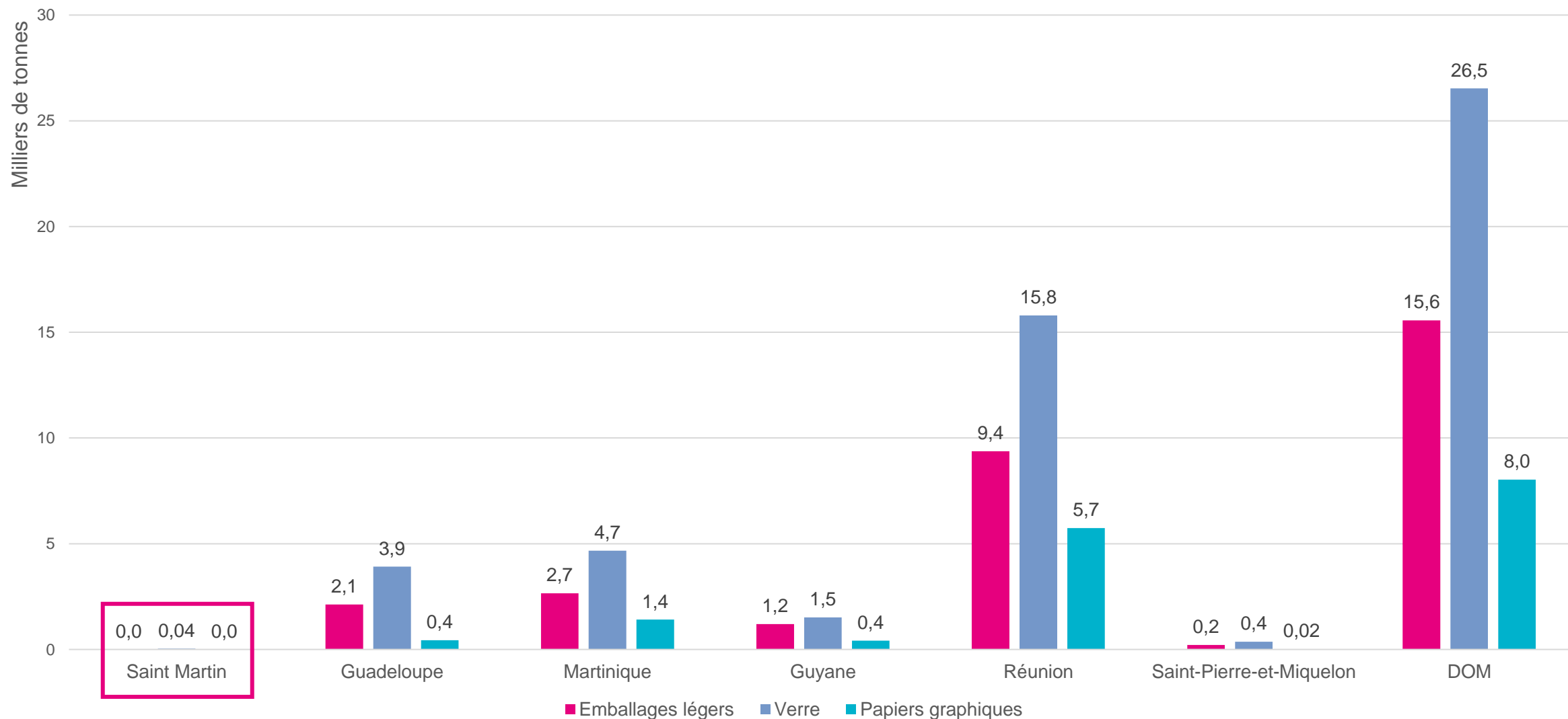


Flux	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel (Descriptif de collecte 2022)	Besoin en nombre de bornes	Dotation moyenne actuelle
Emballages légers	34 065	Mixte urbain	303	112	38	74	896
Verre	34 065	Mixte urbain	303	112	40	72	852

**Points de collecte hors-foyer :**

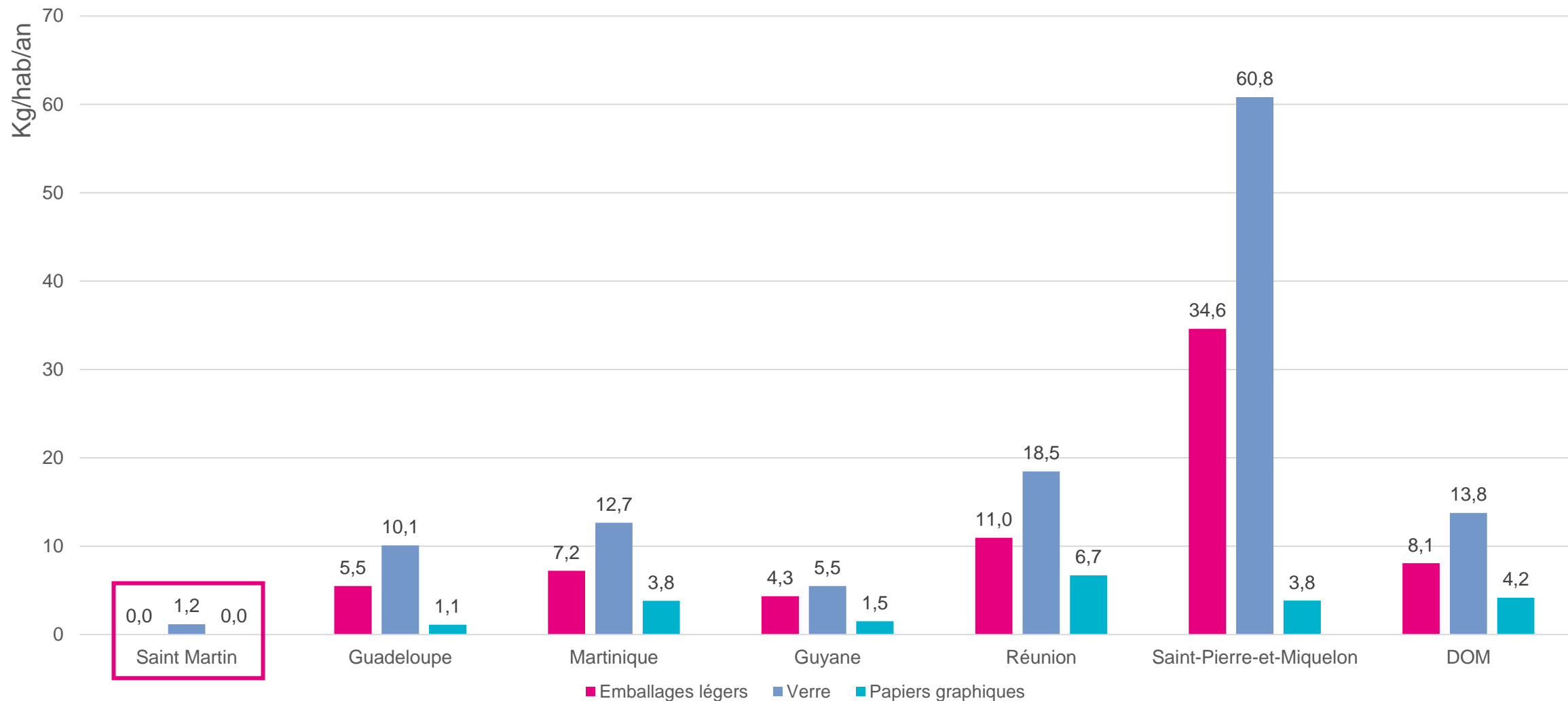
130 points de collecte tri-flux hors-foyer sont répartis sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin. Chaque point est composé d'une corbeille OMR, une corbeille emballages légers et d'une corbeille verre

# Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)

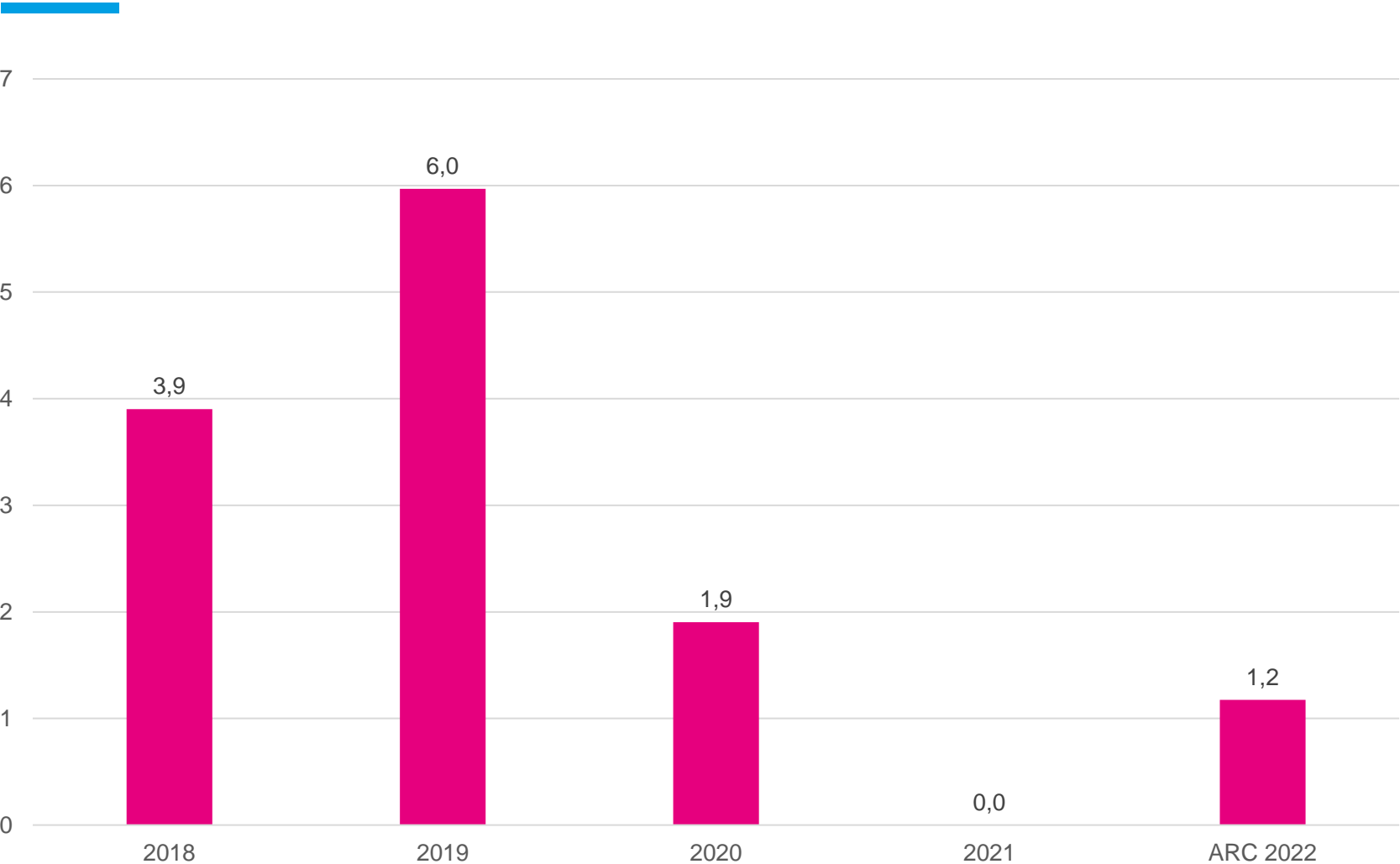




# Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



# Evolution depuis 2018 des performances du verre (en kg/hab/an)



L'ouragan Irma de 2017 a beaucoup impacté la collecte sélective (perte de nombreuses BAV, destruction de la presse à balles pour le flux bav jaunes).

Les baisses de performance de 2020, 2021 et 2022 sont dues principalement à la fin des marchés de collecte des BAV.  
> Les marchés de collecte ont été attribué de nouveau en juin 2022.

# Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement à Saint-Martin a été réalisée en additionnant :

- La part des emballages<sup>1</sup> restant dans les OMR dans le MODECOM 2021/2022 réalisé par l'ADEME.
- Et les tonnages soutenus pour les emballages et les tonnages recyclés pour les papiers graphiques en 2021 ramenés en kg/hab/an

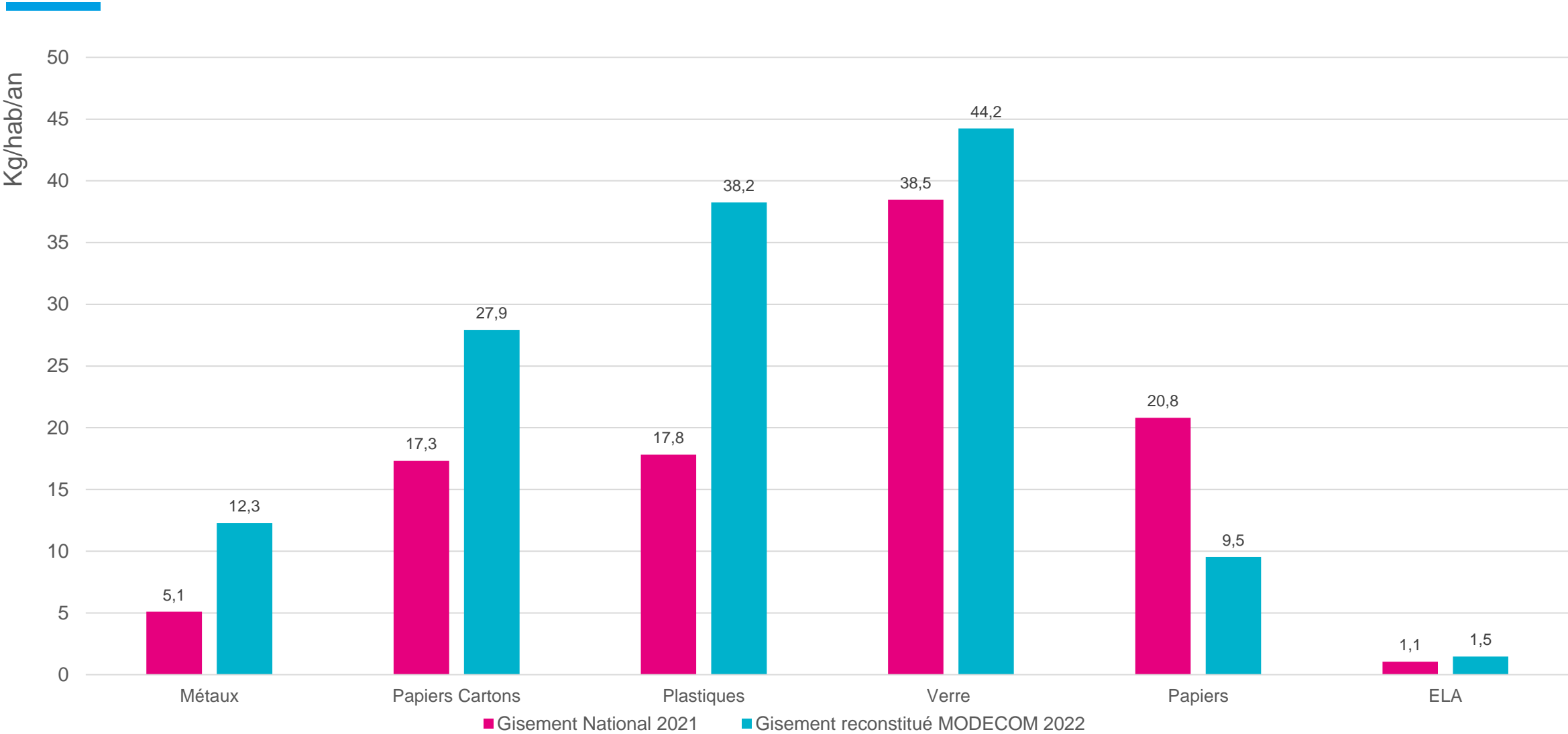
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans les MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR (calculée à partir des taux d'humidité par matériaux du MODECOM Réunion) et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué à Saint-Martin est comparé au gisement contribuant national 2021.

<sup>1</sup> A Saint-Martin, la collecte des ordures ménagères se fait en bacs de regroupement, celles des déchets des professionnels se fait dans les mêmes points de regroupement, il n'a donc pas été possible de distinguer la part d'emballages dus exclusivement aux ménages.

# Gisement des emballages ménagers reconstitué à Saint-Martin (kg/hab/an)

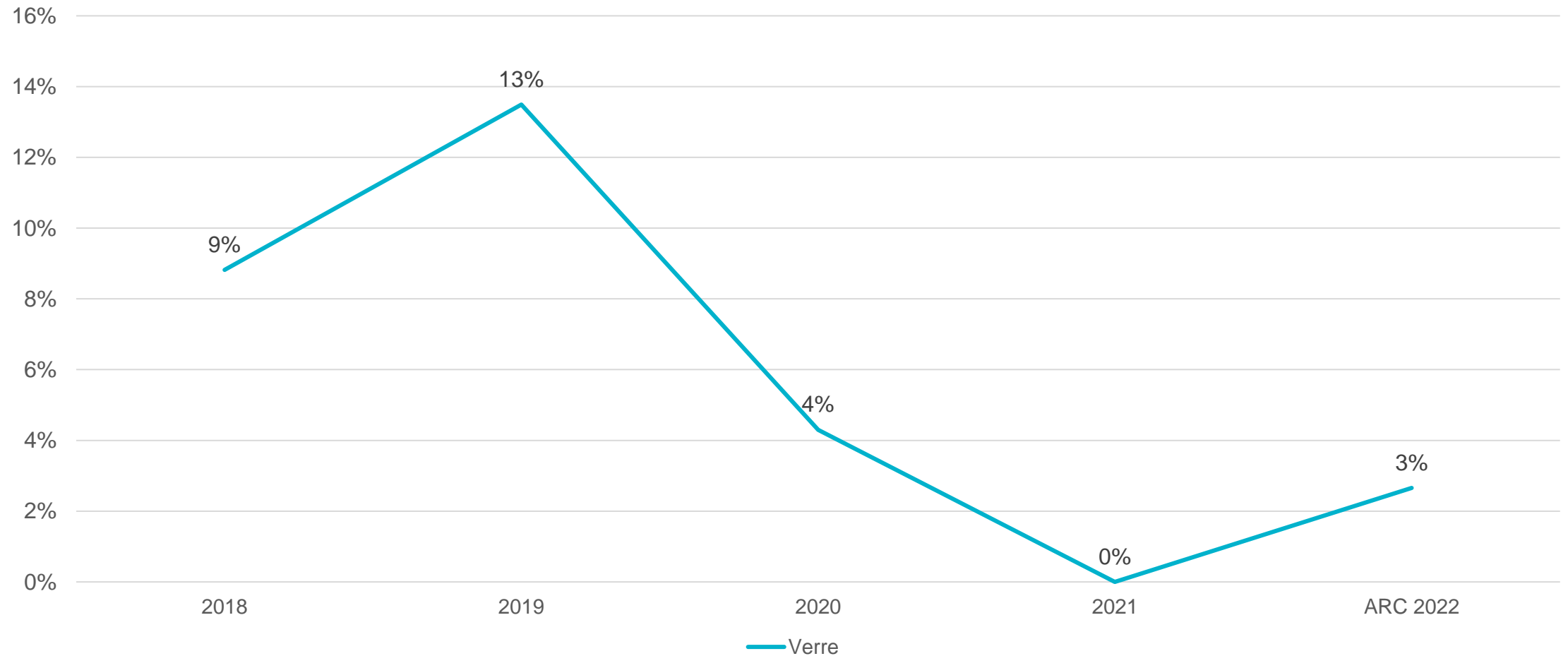


# Taux de captage du verre depuis 2018 (ancienne méthodologie)

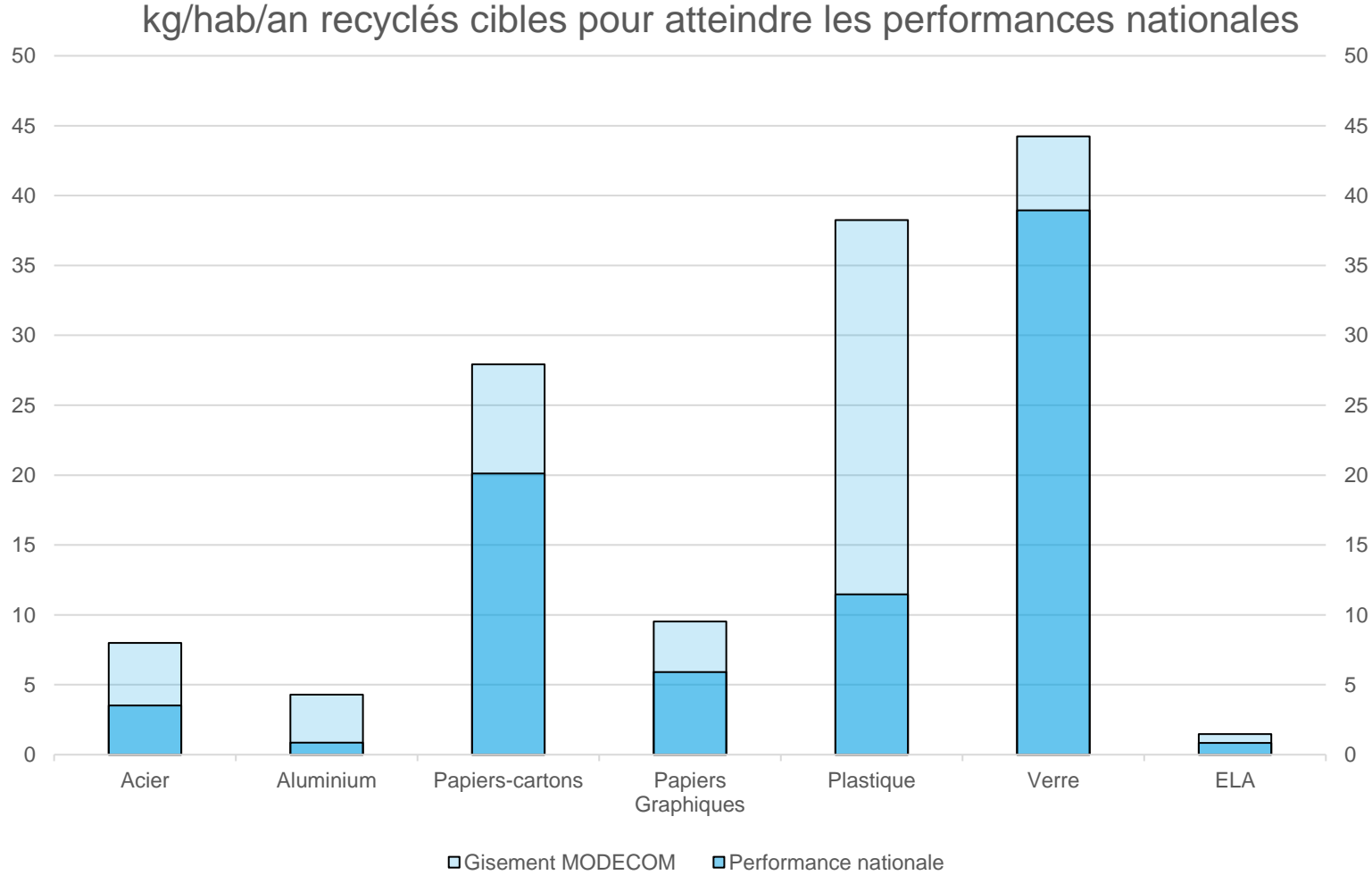


Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment via le MODECOM. Il a été considéré égal pour les autres années.

Saint-Martin



# Objectif par matériaux, Saint-Martin



Dans le Modecom Saint-Martin, la catégorie « Métaux » n'était pas détaillée.

Pour pouvoir appliquer les objectifs par matériaux, la répartition entre aluminium et acier de la Guadeloupe a été appliquée : **35% alu pour 75% d'acier**

# 03



# Plan d'actions Saint Martin

# Déclinaison des actions à mettre en œuvre

## Collecte et Tri

- Poursuivre des Programmes d'Actions Territorialisés
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors foyer
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

## Mobilisation

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grand public et des activations terrain

## Recyclage

- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux

## Déchets Abandonnés

- Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoyage
- Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens. (Expédition 7ème Continent, Gestes Propres)

## Réemploi

- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

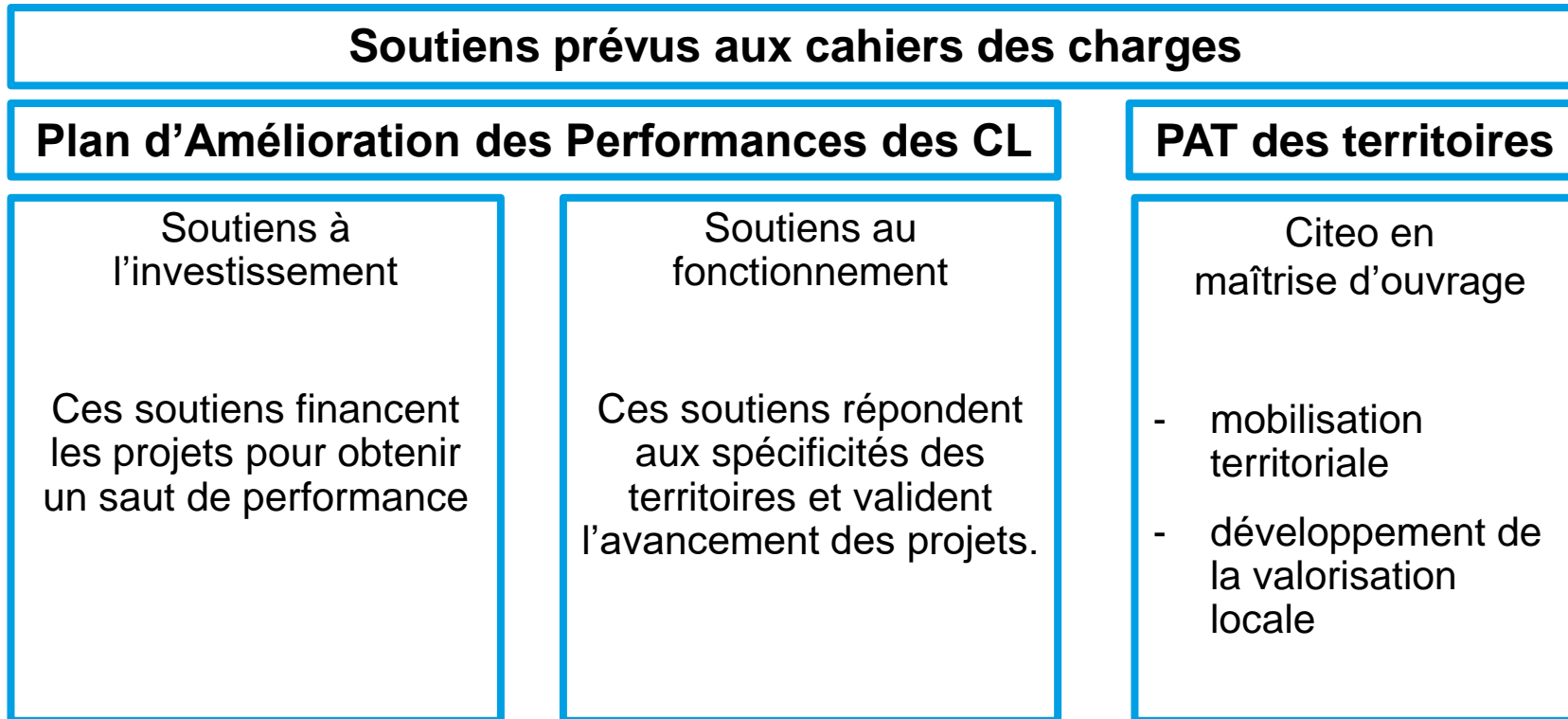


# 3.1

---

## Collecte et Tri

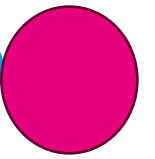
# Poursuivre les Programmes d'Actions Territorialisés (PAT)



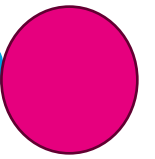
Les soutiens prévus par les cahiers des charges couvrent aussi bien les soutiens au fonctionnement et à l'investissement dans le cadre des PAP que les actions menées en propre par Citeo dans le cadre des PAT comme la mobilisation territoriale ou le développement de solutions de valorisation locale.

En €/hab./an	Agrément EMB	Agrément PG
Saint Martin	19	2,2

# PAT – Focus Collectivité de Saint-Martin pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/2)

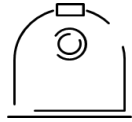


Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
<p>Amélioration de la collecte de proximité</p>	<p>La pré-collecte est à 100% en apport volontaire. Les PAV sont installés près des habitations, dans les quartiers, en centre-ville et aux abords des routes. Ils prennent en charge le hors foyer également. La densité de BAV installée est faible car le cyclone de 2017 a détruit une majorité d'entre eux. Un peu moins d'une quarantaine de PAV CMPJ et verre est encore opérationnelle sur le territoire. Un déploiement de BAV Verre et légers MOE Collectivité est en cours (38 CMPJ et 30 Verre).</p>	<p>L'étude d'implantation ayant été faite en 2022, l'action consiste à installer des BAV aériennes et semi-enterrées (objectif : 125 x 2 BAV aériennes + 4 x 2 BAV semi-enterrées). Des dalles et plateformes sont à réaliser pour l'installation des bornes. En complément, la CL souhaite déployer des sondes de télérelève pour la mesure du niveau de remplissage sur toutes les BAV - MOA Citeo.</p>
<p>Expérimentation hors-foyer</p>	<p>Actuellement, le flux d'emballages consommé en hors foyer est pris en charge par 130 points de 3 corbeilles de rue (OMR, bouteilles en verre et emballages légers). Les points sont principalement situés en centre-bourg de Marigot et Grand-Case et aux abords des établissements d'enseignement.</p>	<p>La CL St-Martin souhaite prendre en charge la collecte hors foyer dans différents cas de figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour compléter le dispositif en place, la CL St-Martin souhaiterait le déploiement de 50 lots de corbeilles tri-flux aux abords des établissements scolaires et aux abords des plateaux sportifs non dotés</li> <li>• Pour couvrir les fêtes de quartier, il est prévu le déploiement de BAV plus petites, déplaçables et faciles à installer (type mobile) : 30 BAV verre / 30 BAV légers (CMPJ).</li> </ul>



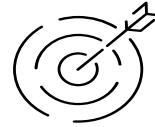
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Déploiement d'une mobilisation locale	La collectivité de Saint-Martin s'équipe en matériel de pré-collecte. Les marchés de collecte et de traitement seraient opérationnels fin T1 2024. Il est nécessaire de relancer la communication pour sensibiliser l'administré au tri des emballages.	Les actions prévues dès le redémarrage de la collecte sont : <ul style="list-style-type: none"><li>• Déploiement d'une communication de lancement et de proximité mutualisée avec la mobilisation Citeo et la communication sur le déploiement des corbeilles de rue tri-flux</li><li>• Relance des indispensables de la communication :<ul style="list-style-type: none"><li>- Lettre d'information</li><li>- Mémo-tri</li><li>- Mise à jour de Facebook et site internet</li></ul></li><li>• Création de kits de communication dédiés aux actions de proximités</li></ul>

# PAT - Focus projets de la Collectivité pour 2023\*



## Amélioration de la collecte de proximité

- Financement de 250 BAV verre et jaunes
- Financement d'un dispositif de collecte d'emballages lors d'évènements type fêtes de quartiers



## Déploiement d'une mobilisation locale

- Projets de communication de proximité et de création de kits pour sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri



## Expérimentation hors foyer

- Projet d'accompagnement au déploiement de corbeilles de rue tri-flux par une communication de proximité
- Projets d'acquisition de dispositifs de précollecte hors foyers complémentaires

# Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)



Emballages en PS/PSE/XPS



Briques alimentaires



PE et PP



PE-PET et PP-PET



Complexes Aluminisés



Complexes PE-PA



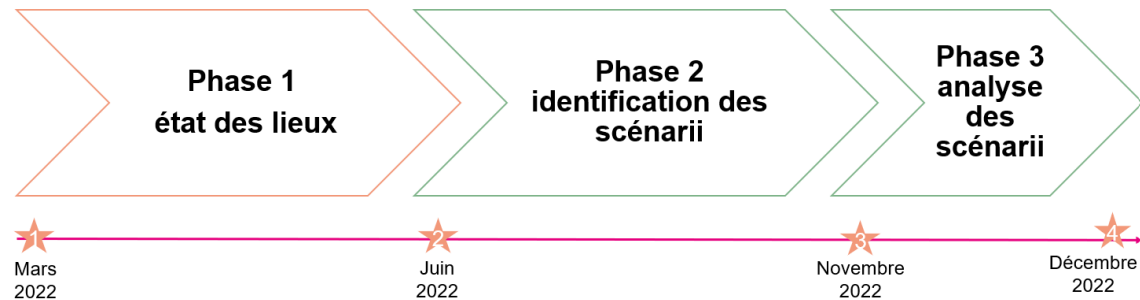
Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les DROM-COM.

# Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Sur **demande des EPCI**, Citeo a assuré la **maîtrise d'ouvrage** de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à **sélectionné le bureau d'études V2R** chargés de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
  - ✓ la **Collectivité**,
  - ✓ l'**ADEME Saint Martin et Guadeloupe**,
  - ✓ la **DEAL**.



# Mettre en œuvre l'ECT



---

Le scénario de base repose sur un export des tonnages de collecte sélective sur la Guadeloupe continentale pour être triés.

Les collectivités de Guadeloupe privilégient, à date, un schéma de tri où les Extensions des Consignes de Tri (ECT) seraient orientées vers les refus de tri, pour être préparées en Combustibles Solides de Récupération (CSR) en vue d'une valorisation énergétique.

Si ce scénario était mis en œuvre, alors que la Collectivité de Saint Martin travaille en partenariat avec l'entreprise VERDE pour le développement d'une unité de valorisation énergétique sur son territoire, l'hypothèse d'un export des flux de collecte sélective vers la Guadeloupe devrait être revue.



# Développer le tri hors foyer

---

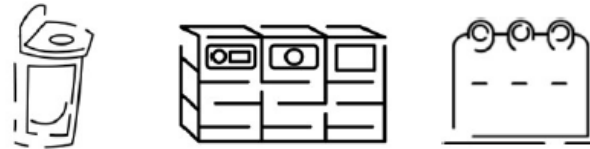
## Contexte réglementaire

- **Loi AGEC n°2020-105 (Art. L. 541-10-18.-I) Généralisation d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025** de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment **par l'installation de corbeilles de tri** permettant cette collecte séparée.
- **Loi AGEC n°2020-105 (Article L.541.21-2-2) Renforcement des obligations de tri et collecte séparée** des déchets, dont ceux issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du public (ERP)
  - Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du publics en mettant à disposition des dispositifs de collecte séparée des emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers, de papiers à usage graphique et des biodéchets
- **Décret n°2021-950 « 7flux » (« 8 flux » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)**
  - Extension de l'obligation de tri « 5 flux » Papier, Métal, Plastique, Verre, Bois aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (non applicables aux ménages, aux communes ou groupement de communes)

# Développer le tri hors foyer

Sur la base dispositif déjà en vigueur pour les conteneurs d'apport volontaire (achat des conteneurs par Citeo puis rétrocession à titre gratuit lors de la pose), Citeo souhaite proposer une offre de mobilier urbain pour compléter le dispositif déjà en place à Saint Martin :

- Corbeilles de rues,
- Abris-bacs,
- Bornes de **800 litres à 2 m3**.



Lancement d'une consultation le **22 mai** avec 5 lots géographiques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Guyane) auprès de différents fabricants / distributeurs :

- CONTENUR - OTTO
- SERI - SULO
- ABC

**Retour des offres 16 juin 2023, analyse en cours**

# Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



## Capter plus de tonnes.

**mobilisation des citoyens**

**solutions de collecte nouvelles et complémentaires** au dispositif existant



## Soutenir l'innovation.

**Amorçage de projets** en développement.

garantir la **reproductibilité**

démontrer leur **viabilité économique** à plus grande échelle.



## Promouvoir le geste de tri.

**Innovation technique ou contextuelle.**

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



## Accompagner des publics à faibles performances.

**spécificités territoriales** et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

**Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement au S2 2023.**

# Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : les projets attendus

## Projets éligibles

Les projets éligibles sont les suivants :

- **Collecte solidaire / collaborative** / créatrice de communauté
- **Déploiement de dispositifs innovants:**
  - Mieux adaptés aux urbains
  - Incitant au geste de tri (**applications, dispositifs de récupération**, compteurs, etc.)
- Opération ciblée sur des populations à faible mobilisation

Les projets peuvent concerner les emballages collectés seuls ou en mélange avec les papiers graphiques.

## Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- Analyse du besoin
- Caractère innovant
- Caractère reproductible
- Etat de développement du dispositif proposé
- Soutenabilité du modèle économique
- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation éco-solidaire

## Porteurs de projets

L'AMI s'adresse aux acteurs suivants :

- Publics (EPCI collecte ou traitement)
- Privés (entreprises, starts up, associations, bailleurs, etc)
- Si le candidat n'est pas une collectivité, celui-ci devra joindre à son dossier de candidature une **attestation de la collectivité compétente autorisant l'expérimentation** proposée

# 3.2



# Mobilisation

# La stratégie 2023 - 2024

Un lancement de la mobilisation territoriale est programmé en novembre 2023 :

- 1<sup>er</sup> temps : Lancement la campagne de sensibilisation en digital, affichage, radio ;
- 2<sup>nd</sup> temps : étapes de sensibilisation/mobilisation avec des activations terrain.

## OBJECTIF 2023 : LANCER LA COMMUNICATION TERRITORIALE

A la suite d'une concertation avec les équipes de la collectivité de Saint-Martin, il a été décidé de capitaliser sur la campagne créative existante pour les Antilles-Guyane qui a fait ses preuves en l'adaptant au territoire de Saint-Martin (partie française).

L'axe créatif est le suivant : « libres et fiers, on ne dit pas comment quoi faire, laissons chacun s'appropriier le geste et l'exprimer ». L'accroche déclinée « Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez vos emballages et papiers dans le bac jaune » sera adaptée au contexte de Saint-Martin.

## SUR LE TERRAIN 2023 : MOBILISER POUR FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE

Convier les Saint-Martinois à prendre part à l'action, lors d'un événement grand-public au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

# Le pré-test



**MAKE IT IN YOUR OWN STYLE**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez vos emballages et papiers **DANS LA BORNE JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application

 **Guide du tri**

 | 



**TRI IT WITH STYLE**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez vos emballages et papiers **DANS LA BORNE JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application

 **Guide du tri**

 | 



**MAKE IT WITH STYLE**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez vos emballages et papiers **DANS LA BORNE JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application

 **Guide du tri**

 | 

Il a été acté de mener un pré-test auprès des administrés de Saint-Martin afin de nous assurer de la bonne adéquation entre cette campagne et le territoire.

Ipsos outre-mer mènera cette enquête quanti pour pré-tester trois pistes afin de mesurer celle qui rassemble les meilleurs scores (150 interviews / 15' de questionnaires).

# La stratégie de moyens 2023 - 2024

## Affichage

Nous nous associons aux deux réseaux existant en partie française afin d'assurer une visibilité homogène sur l'ensemble de cette zone :

- Le réseau IZ CONSULTHINK implanté dans le centre-ville de Marigot et ses environs avec du matériel type «sucette».
- Le réseau KAZACOM implanté sur l'ensemble de la partie française avec du matériel type «abris de bus».

## La radio

Nous sélectionnons les stations en fonction des typologies d'auditeurs qu'elles ciblent :

- YouthRadio : radio associative, musicale, avec des talkshow, très appréciée par la population anglophone.
- NRJ : radio musicale diffusée sur les deux parties de l'île.
- RDI : radio d'information avec RMC, mais également de la musique et du sport (retransmission des événements sportifs en direct).
- Transat : radio musicale pop-rock.

## Le digital

Nous sélectionnons les sites en fonction de leur audience :

- Le Pélican : site du titre LE PELICAN. Ils annoncent 1 300 000 de pages vues en 2022.
- Le 97150 : ils comptent 32 400 de pages vues par mois pour environ 16 500 utilisateurs
- Soualiga Post : il est très consulté pour l'actualité de l'île avec plus de 25 499 visiteurs et 95 365 pages vues par mois.



# 3.3



# Recyclage

# Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer ?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'**exportation pour le recyclage**

La principale raison est structurelle :

leur **faible bassin de population** génère des **volumes de déchets trop limités** pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

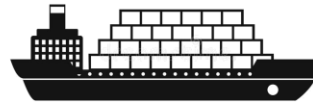
Conséquences :

## Valorisation locale



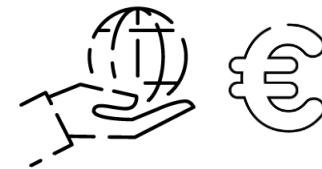
**Verre uniquement**  
(sauf la Réunion et Mayotte)

## Exportation



**80% des tonnages,**  
soit en moyenne **8 000 km parcourus** par tonne

## Impact



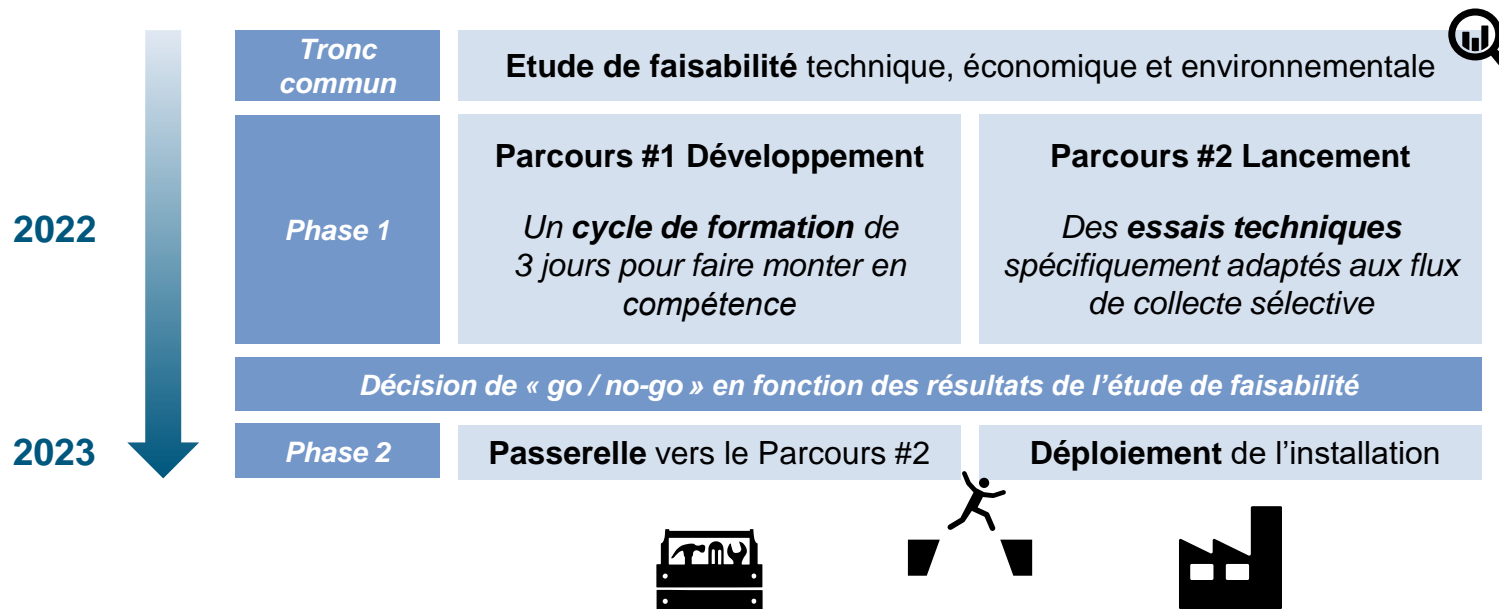
**Coûts économique et  
environnemental importants**

# Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

## Objectifs :

- fournir un **accompagnement technique et financier** au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du **savoir-faire de ces territoires**

**Méthode** : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :



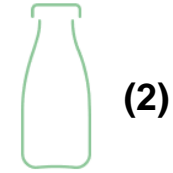
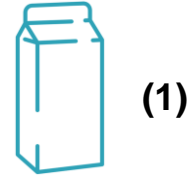
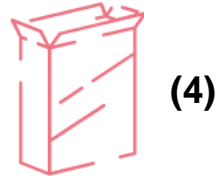
# Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

## Financement :

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo
<b>Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)</b>		
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A
<b>Parcours #2 : Lancement</b>		
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*
Communication (prestations, événements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne
<b>Tronc commun</b>		
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €
<b>Pilotage</b>		
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €

# 15 projets lauréats répartis sur 4 territoires



<p>(paillettes et granulés) (mobilier)</p>	<p>(pulpe sèche et humide) (articles moulés)</p>		<p>(ajout béton)</p>	
<p>(mobilier et construction)</p>	<p>(alvéoles d'œufs)</p>			
<p>(paillettes et granulés) (mobilier)</p>		<p>(isolant thermique)</p>		<p>(électricité et chaleur)</p>
	<p>(alvéoles d'œufs)</p>		<p>(média filtrant)</p>	

# Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

## Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



## STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

Par Bernard Grollier

Depuis une quinzaine d'années, le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares, STS accueille chaque année entre 80 et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et brayats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégence et Rodolphe Lorton, à la tête de deux PME du BTP, a également développé une filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.



Philippe Frégence (à g.), cofondateur de Sud Traitement Service (STS), et Eric Rollin, directeur technique, dans son centre de valorisation des déchets, à Pierrefonds.

« Nous captions également du verre, comme des vieux nacres ou des vitres de fenêtres, ainsi que 800 tonnes de verres plats, explique Eric Rollin, directeur technique de STS. On s'intéresse à ce gisement depuis longtemps

et après de longues recherches et divers essais, nous avons identifié un procédé de broyage produisant une poudre qui intéresse les fabricants de béton. » Ces derniers comprennent la porosité du basalte réunionnais en surdosant leur produit en ciment, ce qui a un coût. La poudre de STS permet de

réduire les quantités de ciment dans le béton et d'améliorer sa performance, notamment sa résistance à la fissuration. L'entreprise solidaire vient d'investir 7 millions d'euros dans son Centre de valorisation des déchets (CVD), sur la zone de Pierrefonds. Le haut bâtiment de 2 300 m<sup>2</sup> ac-

ueille à la fois la ligne de broyage du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre, dont les capacités permettront de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque où l'approvisionnement extérieur devient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, poursuit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la désoséparation et de subventions, notamment parce que nous avons installé une centrale photovoltaïque en toiture pour couvrir 50 % des besoins de notre activité, énergivore. »

Le CVD travaille d'ores et déjà à organiser son approvisionnement, en attirant notamment le flux de la collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les bouteilles, les verres plats et les pare-brise pourront également être transformés en poudre à Pierrefonds.

Citeo  
5 mois • Modifié •  
Les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt valorisation locale des déchets en Outre-Mer se réunissent du 14 au 16 juin au RaiseLab pour participer à des ateliers pour développer leurs projets. 🍌 ...voir plus



## À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2 :

	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?		?	?	
	?	?					
	?	?	?				?
	?	?	?				
	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

# Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



## V. Actions spécifiques à l'outre-mer

### V.1. Principes généraux

#### V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards *s'appliquent* dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.

Le titulaire propose à la place de l'option de « reprise filière » une *option de reprise et de recyclage spécifique aux territoires ultra-marins*.

Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une *garantie de reprise* en toutes circonstances de l'ensemble des *déchets d'emballages conformes aux standards*, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un *prix de reprise positif ou nul*, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents *coûts* qu'il supporte, des *prix de vente* et de la *destination* des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, *l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale*.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

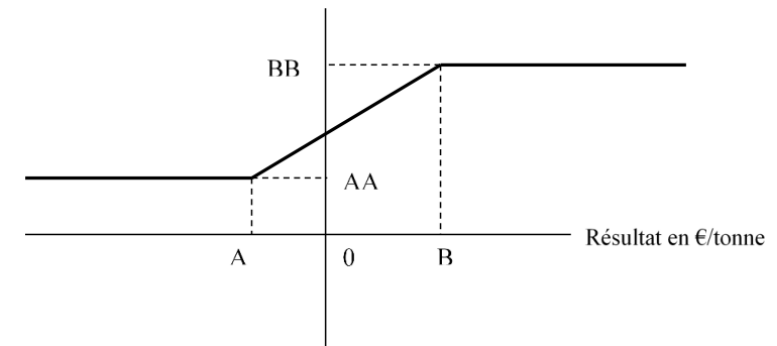
# Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

**Objectifs** : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

**Formule de rémunération actuelle :**



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

**Prochaines étapes** :

**Mission BE :**  
T1-2 2023

**AO :**  
T2-3 2023

**Signatures contrats 2024 :**  
T4 2023



# 3.4

---

## Déchets abandonnés

# Déchets abandonnés : de quoi parle-t-on ?

## Décharges illégales



## Dépôts sauvages



## Dépôts contraires au règlement de collecte

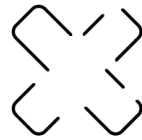
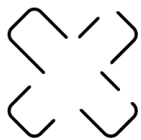


## Déchets abandonnés dits « diffus »



*Exemple*

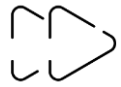
*Entre dans le périmètre de la convention ?*



# La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés

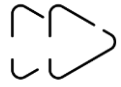


Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.

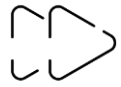


Le **nettoisement curatif** seul ne peut pas tout !

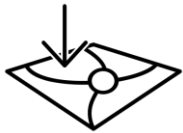
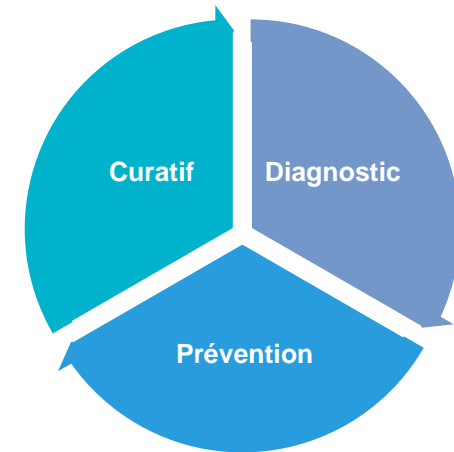
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

# Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

## Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots

## La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

## Le nettoyage curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

# Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de **bénéficiaires**



## Les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique

Entendues au sens de la convention comme  
**toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.**

Une **CONVENTION-TYPE**  
avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage,  
**en fonction de la taille et du milieu de la commune**



## Les autres personnes publiques

**Toute personne morale de droit public**  
n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales  
en charge de la salubrité publique ou leurs groupements »  
**en charge de l'entretien de terrains relevant de sa  
gestion,**  
dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet  
d'opérations de résorption ou de nettoyage.

Des **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES**  
en fonction des typologies de bénéficiaires  
(gestionnaires de certains espaces naturels,  
gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

# Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,  
**les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser**  
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
<b>Urbain</b> : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
<b>Rural</b> : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
<b>Urbain dense</b> : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
<b>Touristique (hors urbain dense)</b> : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;</li><li>• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %</li><li>• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants</li></ul>	5,95

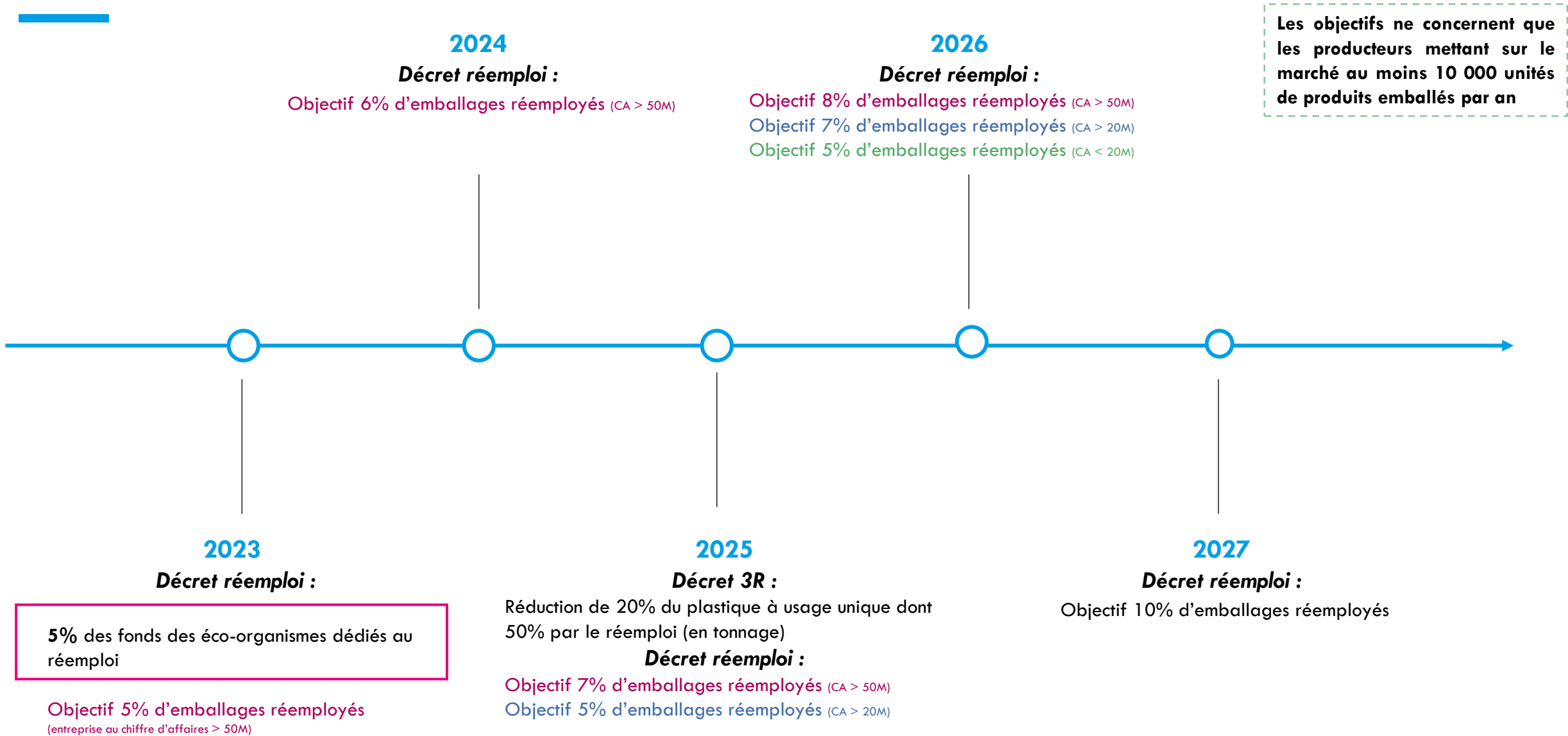
*Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers*

# 3.5



# Réemploi

# Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année



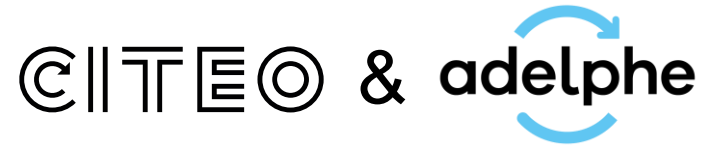


# Etat des lieux des initiatives réemploi à Saint-Martin

---

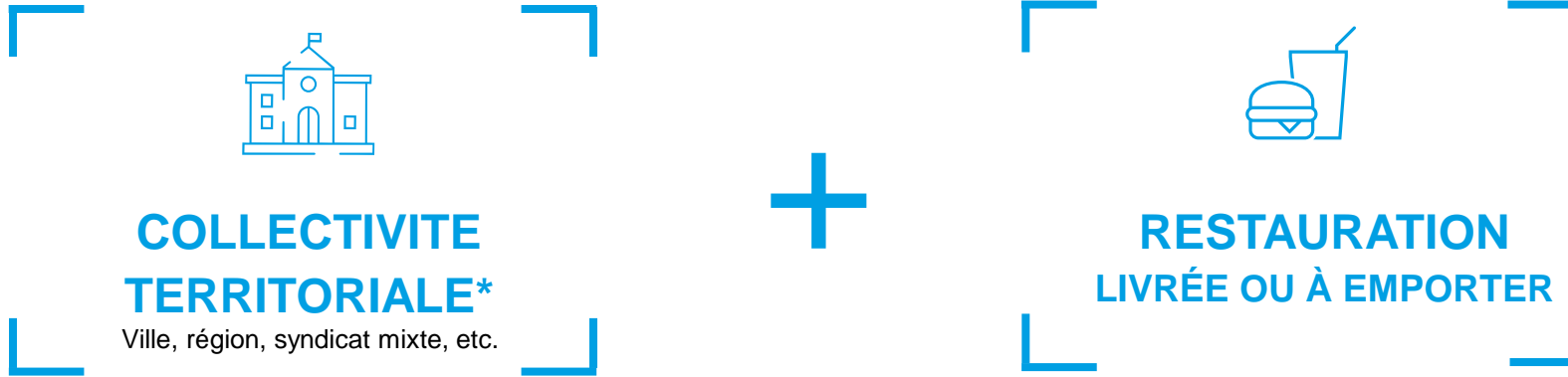
Il n'y a à date pas d'initiative réemploi à Saint-Martin

# Un financement sur plusieurs années



***Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi***

# Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration



## Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
  - ➔ Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : <https://www.citeo.com/devenir-client/>
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

\*Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

# Quels sont les projets attendus ?



## ÉTUDES

**Travail préparatoire à un projet opérationnel.**

Objectif : Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



## EXPÉRIMENTATIONS

**Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint**

Objectif : tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non) ;
- Expérimentation de lavage et de logistique



## PASSAGE À L'ÉCHELLE

**Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi**

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables (*à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi*)
- Dispositifs de retour des emballages (*par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance*)
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

# Quelques grands principes (1/2)

## CE QUI EST INCLUS

- ❑ Les projets concernant les emballages ménagers ;
- ❑ Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ❑ Les frais engagés entre le **01/01/2023** et le **31/12/2024**;
- ❑ Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

## CE QUI N'EST PAS INCLUS

- × Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux ;
- × Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations (*les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet*)
- × Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter ;
- × Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- × Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.

# Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



## FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Citeo financera jusqu'à **70% des dépenses éligibles du projet** dans la limite de **2,5M€** (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ▶ En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent **un soutien technique** afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



## Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

# 04



# Echéancier de mise en œuvre

## La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023	2024	2025
Collecte et tri	Densification des réseaux de collecte	Réalisation de plateformes et pose des bornes d'apport volontaire Densification à définir avec la collectivité		Densification à définir avec la collectivité
	ECT	Présentation des scénarii à la collectivité Choix du scénario		Etudes complémentaires Aides à l'investissement
	Hors-foyer	Lancement de la consultation par CITEO	Présentation des offres	Installation des équipements avec un focus sur l'évènementiel
	Incitation au geste de tri			Lancement d'un AMI Mise en œuvre de l'AMI Bilan AMI



## La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023	2024	2025
Mobilisation	Campagne de sensibilisation		1ère vague au T2	2ème vague à définir
	Campagne fil rouge communication de preuves		A définir	
	Activations terrains		Evènements à définir en 2024	Evènements à définir en 2025

## La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Territoires	2023		2024	2025
Recyclage	Nouvel AMI valorisation locale	Identification des porteurs de projets potentiels		Lancement de l'AMI Sélection lauréats Accompagnement	Mise en œuvre opérationnelle pour lauréats électionnés
	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature des contrats	

## La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Territoires	2023	2024	2025	
Déchets abandonnés	Nouvelles conventions DA		Présentation de la nouvelle convention	Signature de la convention et mise en œuvre du PLDA	Mise en œuvre du PLDA
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expédition 7<sup>ème</sup> continent</li> <li>• Gestes propres</li> </ul>			
Réemploi	Appel à projet	Identification des porteurs de projet			



# 05

---

## Les indicateurs & projection des tonnages à 2025

# Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

*Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.*

## **MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

- Nombre et types de porteurs de projet

## **SUIVI DES REALISATIONS**

- Nombre de bornes installées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Nombre de projets par état d'avancement

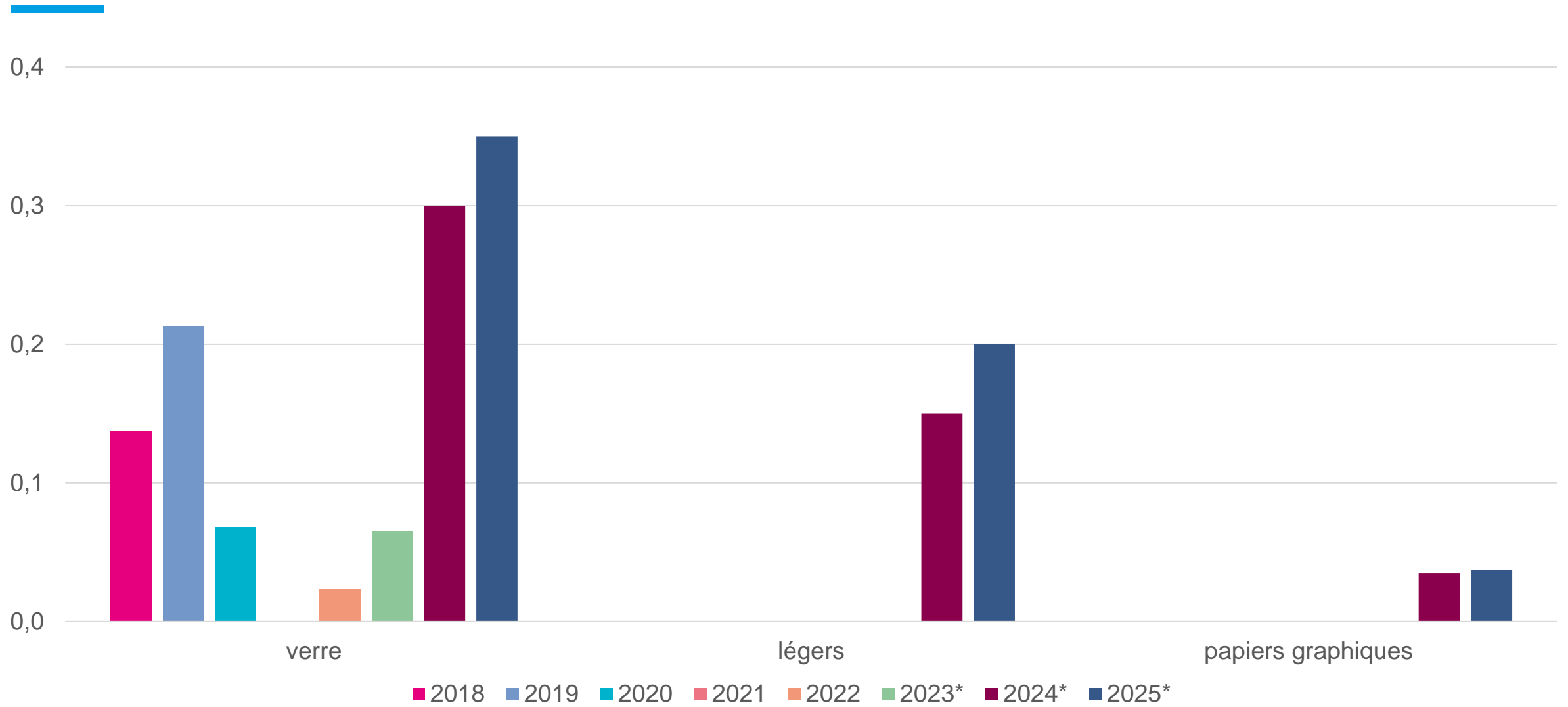
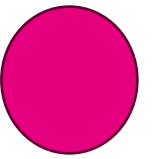
## **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

- Montants programmés/engagés par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

## **RESULTATS**

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

# Projection des tonnages à 2025 (ktonnes)



\* estimations

*Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -*



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.